



NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2022/026	Genève, le 14 avril 2022
--------------	--------------------------

CONCERNE:

Élection des membres régionaux du Comité permanent et des membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

- La sélection des membres régionaux et suppléants du Comité permanent et des Comités pour les animaux et pour les plantes a lieu aux réunions régionales tenues lors des sessions ordinaires de la Conférence des Parties. Les membres et les membres suppléants sélectionnés sont officiellement élus par la Conférence des Parties, qui nomme également les spécialistes de la nomenclature des Comités pour les animaux et pour les plantes.
- 2. Une liste des membres régionaux actuels du Comité permanent et des Comités pour les animaux et pour les plantes est présentée à l'annexe de la présente notification. Les noms des membres dont le mandat prend fin à la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19, qui aura lieu à Panama, Panama, du 14 au 25 novembre 2022) apparaissent en italiques.
- 3. Il convient de noter que, bien que n'étant pas sélectionnés par les régions, les spécialistes de la nomenclature figurent dans le tableau de l'annexe et que, lorsqu'il y a une vacance de poste, le processus de recherche de candidats s'applique également à leur poste.
- 4. La Conférence des Parties a adopté des lignes directrices concernant la composition de ces comités et le processus à suivre pour la sélection des membres et des membres suppléants susmentionnés. Celles-ci figurent dans la <u>résolution Conf. 18.2, Constitution des comités.</u> L'annexe 1 de la résolution contient le mandat du Comité permanent et les paragraphes 3 à 8 de l'annexe 1 concernent la composition du Comité permanent. L'annexe 2 de la résolution contient le mandat du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et les paragraphes 5 à 12 concernent la composition de ces comités.
- 5. En cas de vacance de poste, les candidatures aux postes de membres de ces comités doivent être soumises au Secrétariat par l'organe de gestion des Parties intéressées 120 jours au moins avant la session à laquelle les élections auront lieu, c'est-à-dire, avant le 17 juillet 2022, pour les élections qui auront lieu à la CoP19.
- 6. Concernant les candidatures aux postes de membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, comme précisé dans la résolution Conf. 18.2, la Partie qui présente la candidature doit confirmer, au moment de la nomination, que le candidat aura un appui et qu'il obtiendra les moyens nécessaires pour entreprendre ses activités.

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

7. Selon les termes du paragraphe 8 de la résolution, les Parties qui proposent des candidats comme membres ou membres suppléants du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sont priées de fournir les noms des candidats proposés et leurs *curriculums vitae*, ainsi qu'une déclaration d'intérêt du candidat qui est communiquée aux Parties de la région concernée avant la session de la Conférence des Parties au cours de laquelle les membres sont élus. Cette déclaration du candidat mentionne tout intérêt financier susceptible de remettre en question son impartialité, son objectivité ou son indépendance dans la conduite de ses fonctions de membre ou de membre suppléant du comité.

Membres et membres suppléants des Comités pour élection/réélection

COMITÉ PERMANENT

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique*.

Membre	Suppléant	
Afrique		
CongoÉthiopieNamibieMaroc	 Tchad Kenya Madagascar Sénégal 	
Asie		
– Chine – Koweït – Indonésie	JaponRépublique de CoréeNépal	
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes		
– Bahamas – Honduras – Pérou	République dominicaineNicaraguaBrésil	
Europe		
 Pologne Israël Belgique Fédération de Russie 	IrlandeBelarusEspagneGéorgie	
Amérique du Nord		
- Canada	– États-Unis d'Amérique	
Océanie Océanie		
 Nouvelle-Zélande 	– Australie	

COMITÉ POUR LES ANIMAUX

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique*.

Membre	Suppléant	
Afrique		
M. Guy Appolinaire Mensah (Benin)M. Pantaleon M. B. Kasoma (Ouganda)	– M. Moustafa Fouda (Egypte)– Mme. Ngalie Maha (Cameroun)	
Asie		
M. Giyanto (Indonésie)M. Ashgar Mobaraki (Iran)	– Mme. Saeko Terada (Japon)– M. Arvin C. Diesmos (Philippines)	
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes		
M. Edgardo Daniel Ramadori (Argentine)M. Mauro Gongora (Belize)	 M. Gloria Patrica Sosa Diaz (Honduras) 	
Europe		
M. Mathias Lörtscher (Suisse)Mme. Dagmar Zíková (Union européenne)	M. Ruslan Novitsky (Belarus)M. Gerald Benyr (Autriche)	
Amérique du Nord		
 M. Hesiquio Benitez (Mexique) 	 – Mme. Cecilia Lougheed (Canada) 	
Océanie		
 M. Hugh Robertson (Nouvelle-Zélande) 	 – Mme. Sarah McIntyre (Nouvelle-Zélande) 	
Spécialiste de la nomenclature zoologique		
– M. Peter Paul Van Dijk	-	

COMITÉ POUR LES PLANTES

Les membres et les membres suppléants dont le mandat se termine à la clôture de la 19^e session de la Conférence des Parties sont indiqués en *italique*.

Membre	Suppléant	
Afrique		
 M. Ali Mahamane (Niger) Mme. Aurélie Flore Koumba Pambo (Gabon) 	– Mme. Kirsti Nghidinwa (Namibie)– Mme. Beatrice Khayota (Kenya)	
Asie		
 – Mme. Tika Dewi Atikah (Indonésie) 	– Mme. Zeng Yan (Chine)	
 M. Byoung Yoon Lee (République de Corée) 	 – Mme. Shereefa Al-Salem (Kuwait) 	
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes		
 – Mme Fabiola Roció Núñez Neyra (Pérou) 	– M. Fernando Olave (Chili)	
 M. César Augusto Beltetón Chacón (Guatemala) 	 – Mme. Delhys Basilia Albert Puentes (Cuba) 	
Europe		
M. Paulo J.L. Carmo (Portugal)Mme. Ursula Moser (Suisse)	– M. David Kikodze (Géorgie)– M. Daniel Wolf (Allemagne)	
Amérique du Nord		
 – Mme. Rosemarie Gnam (États-Unis d'Amérique) 	 M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique) 	
Océanie		
 M. Damien Wrigley (Australie) 	– M. Marika Vuli Tuiwawa (Fidji)	
Spécialiste de la nomenclature botanique		
 – Mme. Ronell Renett Klopper (Afrique du Sud) 		